



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Berset Solange / Piller Benoît  
Reprise du SICHH

2021-CE-212

### I. Question

L'annonce de la « vente » du SICHH à la société Biovalley Investments appelle commentaires et questions. En effet, suite au rapport d'audit (2020-DICS-30) le Conseil d'Etat avait réitéré son soutien au SICHH tout en informant le Grand Conseil qu'il voulait attendre la décision du SEFRI avant de revenir vers lui avec de nouveaux éléments.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat met, en vendant le SICHH, le Grand Conseil devant un fait accompli. De surcroît, la vente du SICHH ne faisait pas partie des recommandations du rapport d'audit.

Dès lors, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat s'est-il écarté des recommandations du rapport d'audit ?
2. Eu égard aux montants déjà investis, pourquoi le Conseil d'Etat n'est-il pas revenu devant le Grand Conseil avant de se prononcer sur la vente des actions ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat s'est prononcé sur le nombre d'actions que l'Université a gardées ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat va financer ultérieurement des recherches parce que le nouveau propriétaire a voulu que l'Université garde une toute petite part des actions ?
5. Sur les 15 millions investis par le Conseil d'Etat, que reste-t-il à l'inventaire financier des machines et du matériel ?
6. L'information relevée dans la presse est pour le moins confuse<sup>1</sup>, dès lors quel est le montant exact de la transaction ? Un franc ? Deux cent cinquante mille francs ?
7. Est-ce que d'autres investisseurs étaient prêts à racheter cette société pour un franc symbolique ?
8. Les médias nous parlent d'un partenariat « Public – Privé », l'Etat veut-il donc continuer à investir ?

29 juin 2021

---

<sup>1</sup> « Les termes financiers de l'accord ne sont pas divulgués » selon *La Gruyère* du 24 juin 2021 ; « le montant de la transaction (...) s'élève à 1 franc symbolique » selon *La Liberté* du 24 juin 2021 ; « Biovalley hat 250 000 Franken für die SICHH-Anteile bezahlt » selon le *Freiburger Nachrichten* du 24 juin 2021.

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Lors de différents débats, le Grand Conseil a clairement indiqué au Conseil d'Etat qu'il ne souhaitait plus soutenir financièrement le SICHH, à moins que celui-ci ne bénéficie d'un support venant d'une autre source pour lequel il s'agirait de fournir un financement paritaire (matching funds). Tel aurait été le cas si la Confédération avait alloué au SICHH les contributions en tant que centre de compétences technologiques. En effet, le 20 décembre 2019, le Grand Conseil a décidé d'octroyer au SICHH un financement pour l'année 2020 en attendant la décision fédérale et a fait dépendre la suite du financement, portant sur les années 2021 à 2024, de la teneur positive de cette décision. Ainsi, la réponse négative de la Confédération, fin décembre 2020, a privé la société des moyens publics nécessaires à son fonctionnement. Comme annoncé dans les réponses aux questions parlementaires [2021-CE-36](#) et [2021-CE-43](#), le conseil d'administration et la direction du SICHH ont immédiatement lancé des démarches pour, d'une part, consolider la position du centre dans les tests COVID-19 et, d'autre part, chercher un investisseur ou un repreneur. La situation financière précaire a aussi obligé le conseil d'administration à procéder, fin janvier 2021, à un licenciement préventif de l'ensemble du personnel pour pouvoir garantir le respect de tous les engagements contractuels pris, en particulier le versement des salaires et des cotisations sociales.

Grâce à l'activité de tests, une partie du personnel a pu être réengagée ensuite, mais toujours sur des contrats limités dans le temps, le conseil d'administration suivant la situation financière et de liquidités sur une base continue. Ainsi, depuis le début 2021, le SICHH survivait en attendant l'issue positive de la recherche d'un repreneur. Une reprise permettant de sauvegarder tout ou partie des investissements et de la substance existante. Les ressources réduites et l'investissement de tout le personnel dans les tests ne permettaient pas de lancer de nouveaux projets. De surcroît, l'incertitude quant à l'avenir du centre a sonné le coup d'arrêt pour des projets planifiés ou déjà déposés. Bien qu'il ait développé une technologie de tests salivaires unique et particulièrement prometteuse, le SICHH n'arrivait pas à couvrir ses coûts, la réalisation de tests de masse au profit du canton, avec le pooling exécuté au laboratoire, demandant trop de ressources. Ainsi, le conseil d'administration a fixé le délai de fin mai 2021 pour conclure un accord de reprise du SICHH ou, à défaut, de procéder à sa liquidation, ceci toujours dans le souci d'éviter la faillite. Les contacts existant avec la société Biovalley Investments SpA autour des tests salivaires développés par le SICHH ont permis de trouver dans cette société un repreneur capable d'assurer l'avenir du centre à Fribourg sans en modifier le caractère à but non lucratif et les missions au profit de l'innovation.

### *1. Pourquoi le Conseil d'Etat s'est-il écarté des recommandations du rapport d'audit ?*

L'audit recommandait de ne prendre aucune décision fondamentale avant la décision de la Confédération et indiquait clairement que le critère d'autofinancement du SICHH « doit être considéré comme irréaliste ». Ainsi, dans le cas d'une réponse négative de la part de la Confédération, l'audit proposait de positionner le SICHH en tant qu'une plateforme scientifique collaborative, « si le canton est disposé de continuer à subventionner le SICHH à long terme ». Etant donné la décision du Grand Conseil de décembre 2019, et la nature des débats en son sein, cette recommandation n'entraîne donc pas en ligne de compte. Le Conseil d'Etat craint que les doutes exprimés durant les débats parlementaires n'aient pas contribué à renforcer l'image du SICHH, notamment lors de la procédure de reconnaissance en tant que Centre de compétences technologiques d'importance nationale. Tout au contraire, ils ont alimenté les questionnements sur le potentiel du développement du centre et son avenir financier.

2. *Eu égard aux montants déjà investis, pourquoi le Conseil d'Etat n'est-il pas revenu devant le Grand Conseil avant de se prononcer sur la vente des actions ?*

Le Conseil d'Etat considère que le Grand Conseil lui a donné un mandat clair de se désengager du SICHH dans le cas de non-obtention des contributions fédérales. Comme déjà indiqué, c'est donc le conseil d'administration et la direction du SICHH, d'entente avec l'Université, qui ont entrepris activement des recherches d'un investisseur ou repreneur, et ceci dès l'arrivée de la réponse négative de la Confédération. Ces démarches ont été menées sous la pression du temps, étant donné la disponibilité limitée de liquidités. En tout, 28 entités ont été approchées dans l'objectif de trouver un repreneur. Le Grand Conseil a également été informé par le directeur de la DICS que des négociations avec un repreneur étranger étaient en cours. Ainsi, le moment venu, les décisions ont dû être prises dans de très brefs délais, tant par le conseil d'administration que par l'Université et par l'Assemblée générale des actionnaires, cette dernière s'étant réunie en séances extraordinaires. Le Conseil d'Etat tient aussi à rappeler que la société anonyme a été fondée par l'Université qui elle-même est une entité juridiquement indépendante.

Le Conseil d'Etat a accueilli avec soulagement la nouvelle de la reprise du SICHH par la société Biovalley Investments. Avec son expérience dans la gestion de l'innovation et de réseaux d'entreprises dans les domaines de technologies médicales, de biotechnologie et de bio-informatique, elle apporte des compétences idéales pour construire l'avenir du centre. L'engagement de Biovalley Investments de maintenir l'activité du SICHH à Fribourg, de garder son statut sans but lucratif, de continuer à effectuer des tests de masse pour les besoins du canton, de développer des projets R&D, de donner au SICHH une licence de distribution exclusive pour un robot médical développé par Biovalley, de collaborer avec la Promotion économique et d'inciter ses sociétés-filles à établir des antennes auprès du SICHH constitue une excellente opportunité de valoriser pour le canton l'investissement que l'Etat a consenti au profit de ce centre.

3. *Est-ce que le Conseil d'Etat s'est prononcé sur le nombre d'actions que l'Université a gardées ?*

C'est l'Université qui a décidé de garder le même nombre d'actions que les autres actionnaires minoritaires, sachant que Biovalley Investments devait devenir l'actionnaire majoritaire ainsi qu'en connaissance des priorités stratégiques du repreneur. Le Conseil d'Etat a été informé des intentions stratégiques du repreneur qui s'inscrivent aussi dans la continuité de la focalisation et spécialisation du SICHH dans la médecine de précision et du diagnostic.

4. *Est-ce que le Conseil d'Etat va financer ultérieurement des recherches parce que le nouveau propriétaire a voulu que l'Université garde une toute petite part des actions ?*

Biovalley Investments a souhaité que les six actionnaires minoritaires (Université de Neuchâtel, Cardiocentro, Swiss Institute of Bioinformatics, Haute Ecole de la Santé la Source, HFR et l'Université de Fribourg) gardent leurs parts afin de maintenir le réseau d'institutions académiques et de santé créé par le SICHH. Il est à espérer que des collaborations de recherche verront le jour avec ces institutions, mais aussi avec d'autres entités en Suisse et à l'étranger. Les projets feront l'objet des demandes de financement habituelles auprès des agences de financement de la recherche. Le SICHH pourra également, comme d'autres entreprises, faire appel aux fonds NPR pour des projets collaboratifs et ceci sans aucun rapport avec le fait que l'Université de Fribourg en reste un des actionnaires.

5. *Sur les 15 millions investis par le Conseil d'Etat, que reste-t-il à l'inventaire financier des machines et du matériel ?*

La valeur comptable des machines et du matériel au moment de la reprise s'élève à 1 250 000 francs. Si la société avait dû être liquidée, ses actifs auraient dû être vendus pour assurer le règlement de différents engagements financiers du SICHH qu'actuellement la société continue à assumer. Les contacts ont d'ailleurs été pris, avant la décision de reprise, pour se séparer des quelques instruments qui n'étaient plus utilisés depuis que le SICHH a centré ses activités sur le domaine du diagnostic. Ces démarches sont toujours d'actualité et si elles se réalisent, l'argent ainsi généré permettra de consolider davantage la situation financière du centre.

6. *L'information relevée dans la presse est pour le moins confuse<sup>2</sup>, dès lors quel est le montant exact de la transaction ? Un franc ? Deux cent cinquante mille francs ?*

Chacune des trois informations données par la presse correspond à l'une des facettes de la réalité. La Gruyère a interrogé le directeur du SICHH qui ne pouvait pas donner d'indications sur les termes financiers de l'accord. Seules Biovalley Investments et l'Université de Fribourg étaient compétentes pour le faire et c'est ainsi que la Rectrice de l'Université, interviewée par la Liberté, a dévoilé que l'Université a cédé à Biovalley Investments les 88 % des actions du SICHH contre un franc symbolique. Finalement, les 250 000 francs cités par les FN ne sont pas le prix de vente d'actions, mais le montant des liquidités que l'acheteur s'est engagé à apporter rapidement après la vente pour régler les problèmes de liquidité du SICHH. Cette somme n'a donc pas été versée à l'Université en échange des actions, mais mise à disposition de la société.

7. *Est-ce que d'autres investisseurs étaient prêts à racheter cette société pour un franc symbolique ?*

Le conseil d'administration a été en discussion avec plusieurs repreneurs potentiels dont seulement deux ont déposé une offre formelle dans le délai imparti. Celle de Biovalley Investments garantissait le mieux le maintien de la substance du SICHH et son développement futur. Pour la valorisation de l'investissement du canton, le fait de garder le statut sans but lucratif a également été déterminant.

8. *Les médias nous parlent d'un partenariat « Public – Privé », l'Etat veut-il donc continuer à investir ?*

La reprise du SICHH par Biovalley Investments peut être vue comme une sorte de partenariat public-privé dans le sens où elle fédère les acquis réalisés, d'une part, par l'investissement de ces dernières années de l'Etat de Fribourg dans le SICHH, grâce auquel ce dernier a établi en particulier son expertise en diagnostic salivaire et, d'autre part, des investissements privés de Biovalley Investments qui ont permis entre autres de développer le robot médical que le SICHH distribuera en Suisse, ou encore de lancer des projets auxquels le SICHH sera nouvellement associé. En outre, le maintien du statut de Société Anonyme à but non lucratif permettra de déposer des projets Innosuisse ou auprès du Fond National, ce qui en soi est aussi une forme de partenariat public privé.

14 septembre 2021

---

<sup>2</sup> « Les termes financiers de l'accord ne sont pas divulgués » selon *La Gruyère* du 24 juin 2021 ; « le montant de la transaction (...) s'élève à 1 franc symbolique » selon *La Liberté* du 24 juin 2021 ; « Biovalley hat 250 000 Franken für die SICHH-Anteile bezahlt » selon le *Freiburger Nachrichten* du 24 juin 2021.